

Assemblée Générale 2026 Procès-verbal de séance

Date : 9 mai 2026

Lieu : Maison Régionale des Sports – Tomblaine

Nombre de clubs membres actifs : 106

Nombre de voix au total : 317

Nombre de clubs présents ou représentés : 36

Nombre de voix : 161

Soit une représentation de 50.8 %

Nota : L'article 5.5 des statuts concernant les modalités de vote stipule : « les décisions de l'Assemblée Générale sont prises sans condition de quorum ; ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. »

Président de séance : Éric DELMOTTE - Président de la LEGE

Secrétaire de séance : Cécile SCHLOTTER - Secrétaire Général de la LEGE

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 17 mai 2025
2. Modification du Bureau et du Comité Directeur
3. Calendrier
4. Rapport moral du Président
5. Rapport financier
 - Compte de résultat
 - Bilan
 - Rapport du Réviseur aux Comptes
6. Tarif des licences et Emploi LEGE
7. Projet de budget 2026
8. Commissions
9. Questions diverses

Éric Delmotte, président de la Ligue des Echecs du Grand Est, ouvre la séance à 14h30, en remerciant les participants et les clubs représentés.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président Éric Delmotte procède à la remise des coupes aux clubs champions des 7 groupes de Nationale 7 pour la saison 2025-2026, sur proposition du Directeur Technique, Marc Fourcard.

GRAND EST I :	Bischwiller 2
GRAND EST II :	Mundolsheim 4
GRAND EST III :	Philidor Mulhouse 4
GRAND EST IV :	Reims Echecs et Mat 2
GRAND EST V :	Saint Dizier Echiquier Nord Haut Marnais
GRAND EST VI :	Saint Max
GRAND EST VII :	Sarreguemines 1

1. Approbation du PV de l'AG du 17 mai 2025

Le procès-verbal de l'AG du 15 mai 2025 a été communiqué aux présidents de club en amont de l'AG et est proposé au vote.

VOTE n°1 :

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 57

2. Modification du Bureau et du Comité Directeur

Stéphane Jouniaux a quitté du bureau, mais continue néanmoins sa mission de responsable de la communication. Le bureau a décidé de continuer à fonctionner avec 4 personnes.

Delphine Bergmann a démissionné pour se concentrer sur les activités de la ZID Alsace, et a été remplacée par Valentin Pillard au sein du Comité Directeur.

Marc Fourcart va déménager en Bretagne et a informé le Comité Directeur de sa démission d'ici la fin de la saison. Il sera remplacé par le prochain suppléant sur la liste.

3. Calendrier

Delphine Davidou va proposer aux ZID des dates pour les différentes compétitions à organiser, et leur demander de trouver les organisateurs et les lieux pour ces compétitions.

4. Rapport moral du Président

Éric nous fait la lecture de son rapport moral, qui est proposé au vote.

ANNEXE 1 : Rapport moral 2025 du Président

VOTE n°2 : Approbation du rapport moral

Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 19

5. Rapport financier

Simon Roby, Trésorier de la LEGE, nous présente le compte de résultat sous forme de résultat « comptable » et de résultat « analytique ». Il a été préalablement adressé aux membres du Comité Directeur.

Suite à une question de Jean-Luc Antoine, il nous précise que le résultat négatif de -16275.85€ est imputable à l'achat de matériel sur les fonds propres de la LEGE.

❖ Compte de résultat

Annexe 2 : bilan comptable

❖ Rapport Financier

ANNEXE 3 : Rapport financier 2025

❖ Rapport du réviseur aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Olivier MOUGEL, trésorier du club d'échecs de l'EFE Metz.

Il atteste la conformité des comptes par rapport aux relevés bancaires et aux enregistrements comptables fournis, et n'a constaté aucune erreur ou irrégularité.

ANNEXE 4 : Rapport du réviseur aux comptes

VOTE n°3 : Quitus au trésorier

Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 19

VOTE n°4 : Rapport financier, report du résultat de 16275.85€ au fond propre de la LIGUE

Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 19

VOTE n°5 : Rapport du réviseur aux comptes

Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 19

6. Tarif des licences et Emploi LEGE

⇒ Nouvelle tarification des licences :

Éric présente le tableau d'alignement du tarif des licences Ligue avec ceux de la FFE. Cette proposition a été votée par le Comité Directeur. Pour rappel, la FFE a demandé aux ligues d'adopter une simplification de la tarification. Actuellement pour le Grand Est, il y a 4 différents tarifs pour les licences A, l'objectif étant de passer à un tarif unique Jeune et un tarif Adulte.

L'augmentation est prévue sur 5 ans (jusqu'à la saison 2029-2030), pour atteindre les tarifs de 30€ pour les jeunes (Ppou, Pou, Pup, Ben, Min, Cad et Jun) et 60€ pour les adultes (Sen, Sep et Vet).

ANNEXE 5 : Tableau d'alignement des licences

⇒ Projet d'emploi LEGE :

Le projet initial (CDI à temps plein) d'un agent de développement LEGE ayant été abandonné suite aux craintes concernant le cadrage, l'engagement et le financement, Éric nous présente la réorientation du projet suite aux discussions menées lors du CD de la FFE en mars.

L'emploi se fera sous forme d'une prestation d'auto-entrepreneur, encadré par la FFE qui participera à la définition de la mission.

Dès lors que le descriptif de poste sera établi, le poste sera ouvert à candidature pour recruter au courant de l'été. L'agent de développement débutera sa mission par un contrat sur le dernier trimestre 2026, sur la base d'un mi-temps financé par la LEGE.

Questions / réponses suite à la présentation de ces 2 points :

- *Est-ce que le vote fait à l'AG est valable pour l'augmentation dans sa totalité ?*

Non, on vote uniquement le tarif 2026-2027. Le nouveau tarif des licences sera proposé au vote tous les ans jusqu'à 2029, pour l'atteinte du montant fixé par la Ligue.

- *Certains clubs ayant déjà fait leur AG, les tarifs 2026-2027 ont déjà été votés.*

Il serait préférable pour les clubs de détailler au niveau de leur bulletin d'adhésion, la part Fédérale, la cotisation club et de tarif d'éventuels cours.

- *Comment expliquer le besoin soudain d'augmenter le tarif des licences, alors qu'il est resté stable pendant des années ?*

Les sommes reversées par la FFE à la ligue par rapport au nombre de licenciés se répartissent comme suit :

- ⇒ Une moitié est reversée aux CDJE.
- ⇒ L'autre moitié est utilisée par la Ligue pour le développement de la pratique des échecs : organisation de compétitions, achat de matériel, soutien aux clubs et aux licenciés. Lorsque Eric s'est engagé à reprendre le poste vacant de président (pour rappel, sans président, la LEGE aurait été mise sous tutelle), il n'y avait plus d'actions de développement prévues, contrairement à maintenant.

A noter que si le tarif des licences avait été indexé sur l'inflation, il serait beaucoup plus élevé aujourd'hui que les 30€ prévus à l'horizon 2029-2030. Par ailleurs, on ne peut pas compter indéfiniment sur les subventions versées aux clubs, à la Ligue et aux CDJE qui ne sont pas des rentrées d'argent pérennes. Il vaut mieux anticiper sur une éventuelle baisse des subventions.

- *Pour beaucoup de clubs, la perception de l'augmentation du tarif des licences est associée à l'agent de développement ? Quelle part cela va-t-il représenter ?*

Le budget prévisionnel pour le salaire de l'agent de développement correspond à un peu plus de 10 % du budget de la ligue. Seule la somme correspondant à l'augmentation pour la saison 2026/2027 concernera l'agent de développement. Les augmentations des années suivantes seront utilisées pour d'autres projets.

Le montant de la facturation du poste est estimé à 1600€ mensuel, sur la base d'un mi-temps.

- *Quelle seront les missions de l'agent de développement ?*

L'agent de développement travaillera sur l'ensemble de la région, avec les comités départementaux pour les aider à monter des projets. Il sera encadré par la FFE a travaillé sur la fiche de poste, et conjointement avec la LEGE.

- *Est-ce que sa mission sera proratisée en fonction du nombre de licenciés dans chaque CDJE ?*

Non, il va travailler au global, mais indirectement, il consacrera plus de temps pour les CDJE qui comptent le plus de clubs et de licenciés, puisque c'est là où il y a le plus de projets

- *Comment va se passer le recrutement ?*

Suites aux craintes énoncées par le CD et la LEGE, et remontées par Éric à la FFE, celle-ci a proposé de travailler avec des prestataires qui seront des auto-entrepreneurs (cela répond au risque de l'engagement avec un CDI).

La FFE a travaillé sur une fiche de poste, qui comprend une douzaine de critères de développement de la discipline (qui sera communiquée aux présidents de clubs), et elle s'occupera de l'encadrement de l'agent de développement en lien avec les Ligues, et via la Direction Technique Nationale.

La LEGE va lancer un appel d'offre avec un document qui reprendra le plan de développement de la FFE, et une commission composée de membres du CD examinera les candidatures et fera les entretiens. Le démarrage de la prestation de l'auto-entrepreneur est prévu pour le dernier trimestre 2026, ce qui justifie la ligne « prestation » au budget.

- *Est-ce que le profil recherché correspond à une personne qui connaît le monde des échecs ?*

Ce n'est absolument pas un prérequis (les conseillers techniques salariés à la FFE ne sont pas des joueurs d'échecs). La personne apprendra sur le terrain, et en contact avec les CDJE, les présidents de club... Le profil recherché doit avoir une expérience dans les dossiers de financement, des aides, et qui soit autonome dans son travail.

7 Projet de budget 2026

Annexe 6 : budget prévisionnel 2026

VOTE n°6 : Augmentation de la tarification des licences pour la saison 2026-2027

Pour : 116
Contre : 12
Abstention : 33

VOTE n°7 : Budget prévisionnel et accord pour la poursuite du projet d'embauche

Pour : 107
Contre : 25
Abstention : 29

Gérard Simon quitte l'AG.

8 Commissions

Commission Marketing : Aude Rollet

- Aude est en attente d'informations pour établir une convention de partenariat régionale avec le Crédit Mutuel.
- La DRPJ (Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) a contacté la LEGE pour établir une convention bisannuelle pour intervenir en milieu carcéral ou en maison de redressement. C'est le club de Reims qui interviendra cette année.
- Il est également prévu de relancer le partenariat avec Intersport.

Commission Arbitrage : Jordan Akermann

Jordan nous présente le bilan 2025 de la Direction Régionale de l'Arbitrage.
La commission est composée par 6 personnes : 3 référents ZID, et des référents de secteur.

Annexe 7 : bilan commission arbitrage

Commission Formation : Jérôme Felder

Annexe 8 : bilan commission Formation

Le CQP (Certificat de Qualification Professionnel) n'est pas encore reconnu au niveau fédéral. Actuellement la FFE subventionne les formations à hauteur de 1000€ (la moitié du prix de la formation), le reste étant à la charge des candidats.

Lorsque le CQP animateur d'échecs sera validé par l'organisme national qui certifie les formations diplômantes, la LEGE organisera des formations dans le Grand Est.

Commissions Communication : Stéphane Jouniaux

Annexe 9 : Bilan commission Communication 2025

Les idées proposées par Stéphane vont dans le sens du développement de la LEGE, de sa visibilité. Ils seront à mettre au budget, surtout dans l'optique de décrocher des partenariats.

Commission Jeunes : Julien

La commission était à l'origine destinée à gérer les événement « Jeunes » et « Scolaires », mais il ne se passe rien au niveau de la Ligue pour les Scolaires ; les actions sont gérées au niveau des ZID.

Annexe 10 : bilan commission Jeunes

9 Questions diverses :

Aucune question de la part des participants ; Éric Demotte renouvelle ses remerciements aux participants et les invite à partager un verre de l'amitié.

L'Assemblée Générale est clôturée à 18h50.

Éric Delmotte

Président de la LEGE

Cécile Schlotter

Secrétaire de la LEGE